

Communiqué de septembre 2001

Bilan de la parité aux élections sénatoriales de 2001

Lors de la récente modification du scrutin sénatorial, certains sénateurs s'étaient insurgés contre une réforme qui fut même qualifiée de " scélérate ". En fait, le bilan est au contraire très positif. L'effort de parité a eu pour corollaire un net rajeunissement. De plus, les coalitions de notables en place ont cédé le pas à une véritable sélection naturelle des candidats.

La réforme du scrutin sénatorial a étendu le scrutin proportionnel et a imposé une parité avec alternance stricte homme-femme. Comme tout observateur averti pouvait s'y attendre, le premier bilan des élections du tiers sortant montre que les effets en ont été très positifs. Deux aspects doivent être soulignés :

- Tout d'abord le rééquilibrage des sexes est très net puisque parmi les 101 sénateurs sortants, il n'y avait que 7 femmes (soit 6,9 %) alors qu'il y en a 22 (soit 21,6 %) parmi les 102 nouveaux élus ou réélus. Le nombre de femmes a donc plus que triplé. Une analyse fine est encore plus instructive : - dans les départements avec scrutin majoritaire sans parité, il y a seulement 2 femmes sur 28 sénateurs élus ; - dans les départements avec scrutin proportionnel et parité, il y a 20 femmes sur 74.

- L'arrivée des femmes a eu aussi un effet de rajeunissement puisque la moyenne d'âge des femmes élues ou réélues est de 53,9 ans contre 59,3 ans pour les hommes. La réforme a donc permis une véritable respiration démocratique en empêchant les ententes entre notables en place qui additionnaient leur clientèle de grands élus pour monopoliser le pouvoir.

Catherine Génisson

Députée du Pas-de-Calais

Rapporteuse générale de l'Observatoire
de la parité entre les femmes et les hommes